

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 09 septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04-09-2020.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Frédéric GUILLON, Laëtitia CHATRY, Chrystelle PREAULT, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Cyrille CHAUVET, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Emmanuel VALOT et Annabelle PICARD.

Frédéric GUILLON a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 22-07-2020 a été approuvé à l'unanimité. Cependant une erreur s'est glissée sur le montant de la subvention allouée à l'association « les amis de la Résidence St Pierre » de Palluau : 300 € au lieu de 280 €

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : information sur le droit à la formation

### Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

#### Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2020-4	14, rue de la Joussemière	AC 169-172	Maison individuelle + terrain agricole	3 936 m <sup>2</sup>
2020-5	2, impasse des Courrières	AD 71	Maison individuelle	1 188 m <sup>2</sup>
2020-6	5, rue des Pressoirs	AE 120	Maison individuelle	859 m <sup>2</sup>

- Signature le 06-08-2020 d'un avenant avec l' »APAVE » « mission Service Protection de la Santé : S.P.S. COVID » pour la construction de l'espace A'Capella : 1 351.25 € H.T.
- Signature le 24-08-2020 du devis de l'entreprise « Bodet Campanaire » pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 3 : 2 146.80 €
- Signature des devis de travaux d'entretien du logement 4 au 26, rue des Sables :
  - \* devis « EARL SIRE » pour la peinture : 5 428.13 €
  - \* devis Maurice GUILBAUD pour refaire la salle de bain : 6 015.60 €
  - \* devis subélec pour la rénovation du tableau électrique : 1 263.42 €
- Signature pour mission Service Protection de la Santé (S.P.S.) et contrôle technique pour les locatifs des aînés :
  - \* mission S.P.S. : 3 070.72 €
  - \* contrôle technique : 1 968.00 €
- Signature d'un devis « SARL ATT » pour les vêtements de travail du nouvel agent à la cantine : 130.60 €

## DELIBERATIONS PRISES

### 1. Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif 2019 R.P.Q.S. avant le 30-09-2020

Projet de délibération :

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA »

#### Résumé des données pour 2019

Nombre d'abonnés	295
Nombre d'habitants desservis	673
Linéaire de réseau hors branchements	362 mètres en unitaire et 6 888 mètres en séparatif soit 7 250 mètres linéaire
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0
Volume facturé	22 213 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Gestion en régie communale
Nombre d'ouvrages	1 lagune agrandie en 2016
Capacité en Équivalents-Habitants	900
Tarifs	Abonnement au service : 42 € Part variable par m <sup>3</sup> consommés : 1.37 € Participation pour le raccordement des nouvelles constructions : 2 500 €

### 2. Fixation du loyer du locatif 4 au 26, rue des Sables disponible au 01-10-2020

Suite aux travaux de rénovation, le conseil municipal fixe le tarif du loyer à compter du 01/10/2020 à 350 €. Il s'agit d'un T2 à étage d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> avec un garage préau.

- Au rez de chaussée : entrée, coin cuisine et séjour
- A l'étage : une chambre, une salle de bain et un wc

### 3. Désignation d'un référent pour la « mission locale »

Il s'agit d'un organisme qui accompagne les 16-25 ans (emploi...). Valérie JOLLY a été désignée par le conseil municipal comme référente et participera à l'assemblée générale le 24-09-2020.

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1. Suite à donner pour les demandes de stationnement de « food truck »

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les demandes de stationnement sur la place de l'église pour un délai minimum de 3 mois payables à l'avance. Les tarifs ont été décidés dans la délibération du 17-07-2014.

### 2. forfait téléphonie

Actuellement, le forfait avec « Orange » pour 3 portables (1 pour chaque agent technique et 1 pour les élus) coûte 75.60 € T.T.C. mensuellement. En passant par « e-collectivités » qui a signé un marché avec SFR, le coût se réduit à 25.20 € T.T.C. par mois à partir du 1<sup>er</sup> octobre si le dossier administratif est validé.

### 3. Protection fonctionnelle des élus

Suite à la loi engagement et proximité du 27-12-2019, l'état a décidé de verser à la commune la somme de 102 € pour la souscription d'un contrat d'assurance de protection fonctionnelle des élus à savoir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus. Après renseignement, ce contrat est assuré par la SMACL sans surcoût.

### 4. Point sur les demandes d'occupation des salles

Suite aux différentes demandes d'occupation de salles, le conseil municipal a décidé que seule la salle de l'ancienne mairie au 17, rue des Sables pourrait être louée ou mise à disposition gratuite sous réserve que le nombre de participants soit inférieur ou égal à 11 personnes pour respecter les contraintes sanitaires liées à la covid 19. Cette décision pourra évoluer en fonction de l'état sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle la circulaire préfectorale du 13-08-2020 : les rassemblements dans les salles communales ne peuvent accueillir qu'un public assis avec une distanciation d'un mètre entre chaque groupe d'au plus 10 personnes arrivées ensemble. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus pour l'arrivée, le départ et la circulation au sein de la salle. Il peut être retiré une fois assis dans le respect de la distanciation sociale.

Le propriétaire est responsable du :

- Nettoyage : aération avant-après, désinfection du sol, tables et chaises
- Organisation entrée-sortie
- Information des locataires

Il encourt une peine de 675 € et la fermeture de la salle par le préfet.

Le locataire est responsable :

- Du respect des gestes barrières (mise à disposition de gel hydroalcoolique : lavage des mains en entrant et en sortant)
- de la distanciation sociale

sinon il encourt une amende de 135 €

### 5. Point sur la bibliothèque

Ouverture le mercredi 30-09-2020 de 10h30 à 12h30 et ainsi tous les mercredis (10h30-12h30) et les samedis (10h-12h)

### 6. Changement de locataire pour le logement 1 au 01-09-2020

### 7. Prestation conseil en organisation du personnel (voir délibération du 22-07-2020)

Un premier rendez-vous le jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 14h30 à 16h aura lieu pour faire le point sur les besoins de la commune entre les élus et le centre de gestion.

Les entretiens individuels des agents s'effectueront les jeudi et vendredi 26 et 27-11-2020.

### 8. Demande de l'association l'APEL pour la mise à disposition de l'espace A'Capella en 2021 pour un projet « 10 jours sans écran » + subvention

Le conseil municipal a décidé une mise à disposition gratuite de l'espace A'Capella pour une journée à choisir entre les lundi, mardi, mercredi ou jeudi mais ne s'est pas prononcé sur la demande de subvention tant qu'elle

n'a pas aussi été demandée à la commune de Palluau car il s'agit des deux écoles privées. La politique de participation financière sera harmonisée entre les deux communes.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS A VENIR

### 1. Compte-rendu des commissions et autres réunions

\* commission voirie du 31-07-2020 avec le cabinet Rigolage + celle du 04-09-2020 pour étudier le fonctionnement de la nouvelle salle polyvalente : l'espace A'Capella  
visite du show room « Le froid Vendéen » le mercredi 23-09 à 18h  
prochaine réunion prévue le jeudi 24-09-2020 à 19h à la mairie

\* commission CCAPA du 13-08-2020

#### Sondage à rendre avant le 18-09-2020 auprès des aînés pour le repas de fin d'année prévu le 13-12-2020

Un maximum de 30 personnes présentes a été fixé pour que le repas ait lieu.

La distribution du sondage se fera par les agents avec les masques fournis par la CCVB pour les personnes à risque soit au-delà de 70 ans. (2<sup>ème</sup> distribution)

Prochaine réunion de la commission le mercredi 30-09-2020 à 19h

\* commission des affaires scolaires du 30/07/2020 pour la rentrée du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

#### Point sur la rentrée scolaire

Deux fiches de procédure : une pour la garderie et l'autre pour la cantine sont en cours de rédaction.  
Une réunion de mise au point est programmée le mercredi 16-09 à 10h avec les élus et les agents.

#### Commission Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

- Commission tourisme (juillet 2020) : Annabelle PICARD
- Commission petite-enfance et parentalité du 09-07-2020 : Chrystèle PREAULT

#### Autres réunions

- Lundi 21-09 à 14h à la mairie : PLUIH « commerces » : Xavier PROUTEAU et Frédéric GUILLON y participeront
- Ateliers Schéma Directeur des Modes Actifs (S.D.M.A.) : Sylvain GAUTIER et Annabelle PICARD participent à l'atelier n°2 du 17-09-2020.

### Prochaines réunions du conseil municipal les :

Mercredi 07-10-2020

Mercredi 21-10-2020 soirée finances de 19h à 20h30 avec la présence de M. SCHMITT du cabinet JMS Consultants

Mercredi 04-11-2020

Mercredi 02-12-2020

Séance levée à 22H30

Le maire : Xavier PROUTEAU

